AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE :

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Tél.: 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 16, rue de la République - MONTPELLIER
C. C. P. : MONTPELLIER 5.238.57

ABONNEMENT ANNUEL

15 francs

N° 46 - JUILLET 1964
4° supplément
AVEYRON - LOZERE

/POMMES DE TERRE/

DEFANAGE

Les cultures de pommes de terre n'ont pas subi d'attaques graves de Mildiou. Néanmoins quelques taches peuvent être décelées ici et là. Celles-ci peuvent être à l'origine de contamination de tubercules, à la faveur d'une pluie, avant l'arrachage. C'est pourquoi il est indispensable de détruire les fanes, porteuses de germes, quelque temps avant la récolte, afin d'assurer une conservation satisfaisante.

Un premier procédé consiste soit à faucher les fanes soit à les arracher. Dans tous les cas il faut les enlever du champ et les détruire.

Le deuxième procédé consiste à la destruction des fanes par la méthode chimique. Dans ce cas il faudra :

1° - que le produit agisse rapidement afin que la végétation soit détruite avant que les taches de mildiou ne "repiquent".

2° - que le produit ait une action totale, à savoir qu'il détruise l'ensemble de la végétation pour que n'apparaissent pas de repousses susceptibles de conserver la maladie.

Produits à employer :

Le Diquat : C'est un produit qui, véhiculé par la sève, a une action très rapide : 24 heures. Seules les grosses tiges subsistent pendant 2 ou 3 jours. Pour obtenir le maximum d'efficacité il est conseillé de traiter le soir ou lors d'une journée peu ensoleillée. Dans tous les cas il faut éviter d'employer le produit avant une précipitation.

Dose d'emploi : 1,200 k de matière active à l'hectare, en employant 350 litres d'eau.
 L'adjonction d'un mouillant augmente l'efficacité du produit.

Le Chlorate de soude : Le Chlorate de soude agit par contact : il brûle la végétation. Son action est plus lente que celle du Diquat, mais il est aussi efficace. Il faut s'efforcer de mouiller au maximum le feuillage pour en atteindre toutes les parties. Un temps chaud et sec freine l'action du chlorate de soude. Traiter le soir ou lors d'une journée peu ensoleillée. Eviter de traiter avant des précipitations.

Dose d'emploi : 20 k à l'hectare avec 1000 à 1500 litres d'eau.

Le Dinitrobutylphénol (D.N.B.P.) - Ce produit fait partie du groupe des colorants nitrés, donc agit par contact. Son action est moins complète que celle des deux produits précédents.

Dose d'emploi : 2,640 k de matière active à l'hectare avec adjonction de 25 litres de Fuel pour renforcer son action.

Le Pentachlorophénol (P.C.P) - Ce colorant nitré a une action du même type que le précédent mais moins complète.

Dose d'emploi : 4 à 6 k de matière active à l'hectare avec adjonction de 60 à 90 litres de Fuel.

Si des chutes de grêle ont été enregistrées, il est nécessaire d'effectuer au plus tôt un traitement anticryptogamique.

Le Contrôleur,
M. BEZUT

/ARBRES FRUITIERS A PEPINS/

CARPOCAPSE (Information)

Poursuivre la protection des fruits, notamment dans les régions où des orages se sont manifestés . A l'approche de la récolte, il est nécessaire d'utiliser des produits conformément à la législation en vigueur.

TAVELURE (Information)

Renouveler le traitement antitavelure surtout dans les vergers contaminés.

/V I G N E/

BLACK-ROT - MILDIOU - OIDIUM (Information

Quelques taches de Black-rot sont décelées notamment sur les cultures qui n'ont pas reçu les premiers traitements. Dans ces cultures il est donc nécessaire d'apporter une couverture anticryptogamique.
Pour les vignobles sains renouveler le traitement si de fortes chutes de pluies ont été observées.

Ce traitement sera aussi efficace contre le Mildiou.

Ajouter du Soufre à la bouillie s'il y a présence d'Oïdium , comme cela est le cas dans la région de Saint-Christophe - Marcillac.

Si des chutes de grêle ont été constatées, effectuer au plus tôt un traitement cuprique.

Le Contrôleur,

M. BEZUT

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : P. BERVILLE

Imprimerie de la Station du Languedoc - Roussillon . Le Directeur Gérant : L. BOUYX